

RISQUE INONDATIONS

Toujours plus d'habitants protégés

Pour préserver notre territoire, la Métropole assure les aménagements de protection et de sécurisation, ainsi que la restauration des milieux aquatiques. Après le CHU et la basse vallée de la Mosson à Lattes et Villeneuve-lès-Maguelone, l'exercice de la Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) vise à protéger Grabels et Juvignac, puis Fabrègues et Pérols d'ici 2025, soit près de 50 000 personnes.

Personne n'a oublié ces images. Les 6 et 7 octobre 2014, les intempéries ont causé d'immenses dégâts à Grabels, Juvignac et au nord de Montpellier. Une catastrophe qui a provoqué une mobilisation forte et rapide des maires, de la Métropole et de l'État. Le programme de travaux démarre pour protéger, d'ici la fin du mandat, les communes et leurs habitants exposés au risque d'inondations.

Un capteur pour anticiper

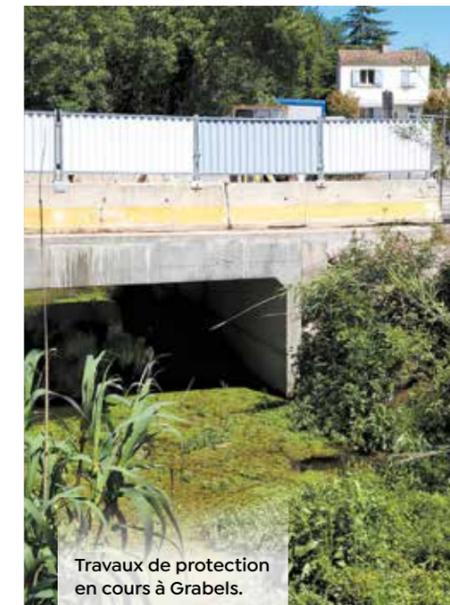
Fin avril, une station de mesure de hauteur d'eau a été installée dans la Mosson au niveau du pont de la RN 109 à Juvignac. Cet équipement permet de suivre en temps réel le niveau d'eau de la rivière. Associée à quatre seuils d'alerte, la station permet d'évaluer le risque de débordement de la Mosson afin notamment que les élus des communes concernées puissent anticiper les mesures de mise en sécurité prévues dans les plans communaux de sauvegarde. Dans la Métropole, le parc de métrologie (sciences des mesures) et de prévision des crues va passer de 40 à 50 stations de mesure d'ici 2025.

Une digue à Juvignac

Particulièrement impacté en octobre 2014, le quartier de la Plaine à Juvignac est exposé aux débordements de la Mosson et du ruisseau de la Plaine. Afin de protéger ses habitants, des travaux de construction d'une digue en terre de 460 mètres de long ont démarré. Installé au plus près du quartier, cet ouvrage protégera 215 habitants. Il sera complété par la réalisation d'un déversoir de sécurité et d'un fossé collectant les eaux pluviales, connecté à un bassin de rétention. Coût total : 1 million d'euros avec l'aide de la région Occitanie et de l'État, dans le cadre du PAPI Lez Mosson.

Contenir le Rieumassel à Grabels

Lors de la crue de 2014, les dégâts ont principalement été causés par le débordement du Rieumassel. Pour protéger les quartiers bordant le



Travaux de protection en cours à Grabels.

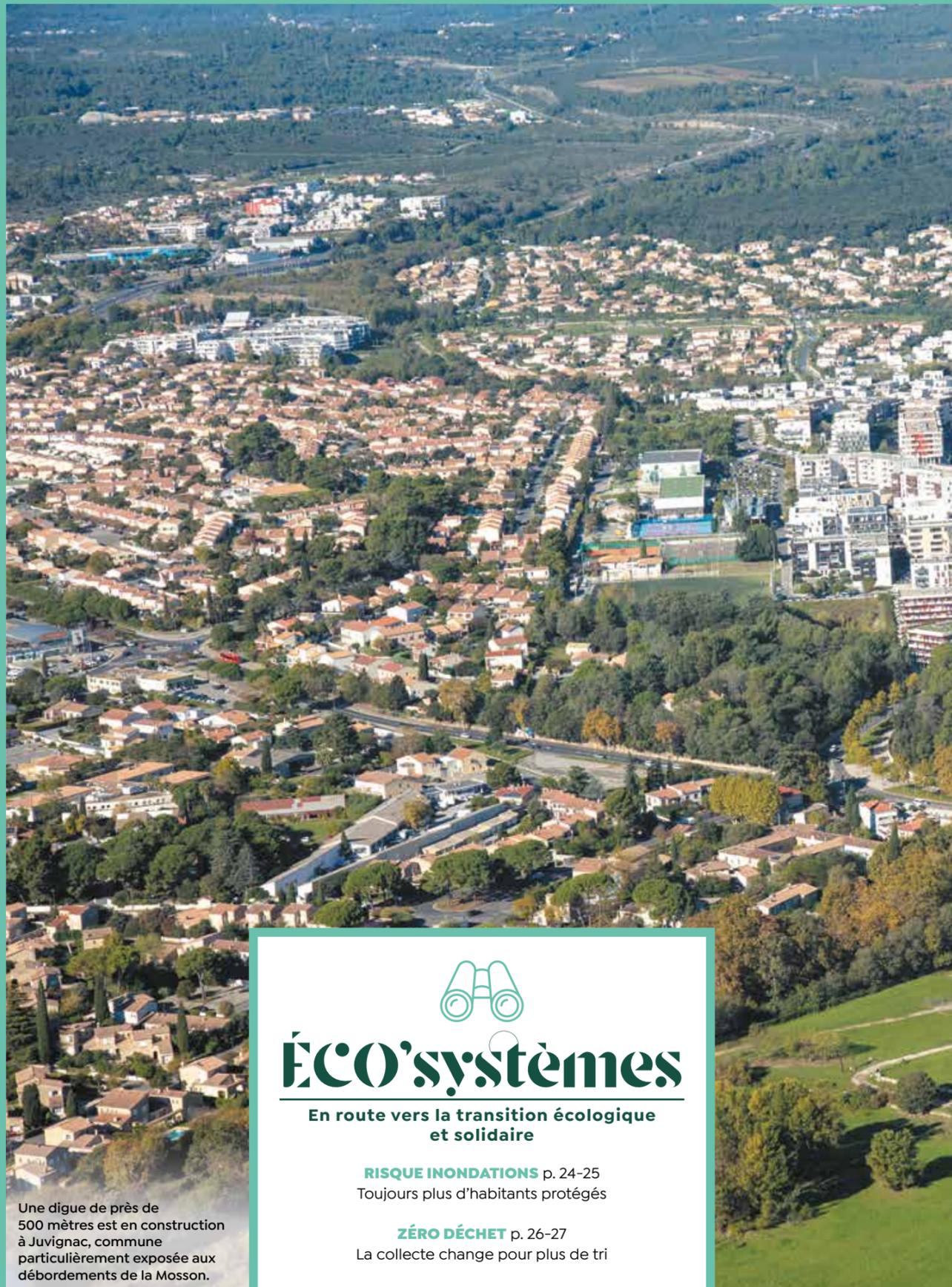
© Montpellier 3M

8 M€

C'est le produit 2023 de la taxe GEMAPI. En hausse de 3 M€ afin notamment de terminer les grands travaux de protection contre les inondations.

DES CONTRATS AU-DELÀ DE LA MÉTROPOLE

La métropole a signé, le 30 mars, pour deux ans, le contrat « bassin du Lez » qui concerne 52 communes et cinq intercommunalités : Montpellier Méditerranée Métropole, Sète Agglopolo Méditerranée, le Grand Pic Saint-Loup, la Vallée de l'Hérault et le Pays de l'Or. Sous l'égide de l'Établissement Public Territorial du Bassin du Lez et avec le soutien de l'agence de l'Eau, la Région et le Département, il prévoit 59 mesures pour préserver la ressource en eau. Et surtout restaurer les cours d'eau : un fonctionnement plus naturel améliore la biodiversité, recharge les nappes phréatiques et ralentit les débits. De quoi réduire les risques, par des solutions fondées sur la nature !



© 4Vents



ÉCO'systèmes

En route vers la transition écologique et solidaire

RISQUE INONDATIONS p. 24-25
Toujours plus d'habitants protégés

ZÉRO DÉCHET p. 26-27
La collecte change pour plus de tri

LOGEMENT p. 28-29
Une nouvelle façon d'être propriétaire

Une digue de près de 500 mètres est en construction à Juvignac, commune particulièrement exposée aux débordements de la Mosson.

Zéro déchet : la collecte change pour plus de tri

Depuis le 5 juin, la Métropole adapte son service et modifie les modalités de collecte des déchets pour les ordures ménagères. Les tournées de collecte sont optimisées. Des changements engagés pour répondre à l'urgence climatique et à l'augmentation du coût de traitement des déchets. L'objectif est de mieux trier et de réduire la poubelle grise.

LA COLLECTE ÉVOLUE

Pour les ordures ménagères

Les tournées de collecte des ordures ménagères sont optimisées⁽¹⁾. Les ordures ménagères (bac gris) seront collectées quatre fois par semaine dans le centre ancien, trois fois par semaine dans l'habitat collectif et une fois par semaine dans l'habitat individuel.

Pour les emballages et papiers

Dans l'habitat collectif, le tri sélectif (bac jaune) sera progressivement collecté deux fois par semaine d'ici 2024. Pour l'habitat individuel, la collecte reste à une fois par semaine.

Pour les biodéchets

Dans dix communes⁽²⁾, la collecte en porte-à-porte des biodéchets (bac orange/brun) est remplacée par une collecte en Points d'Apport Volontaire installés près de chez vous. Dans les autres communes, cette collecte évoluera d'ici 2024.

Pour connaître toutes les nouvelles modalités de collecte mises en place dans votre commune, rendez-vous sur montpellier3m.fr/collecte

(1) Les fréquences peuvent être différentes selon la commune.

(2) Beaulieu, Montaud, Restinclières, Saint-Drézéry, Saint-Génès-des-Mourgues, Sussargues, Murviel-lès-Montpellier, Saussan, Cournonsec, Cournonterral



174 €

C'EST LE COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS PAR HABITANT/AN

sur le territoire contre 109 euros en moyenne en France (chiffres 2021).

DÉSÉQUILIBRE FINANCIER

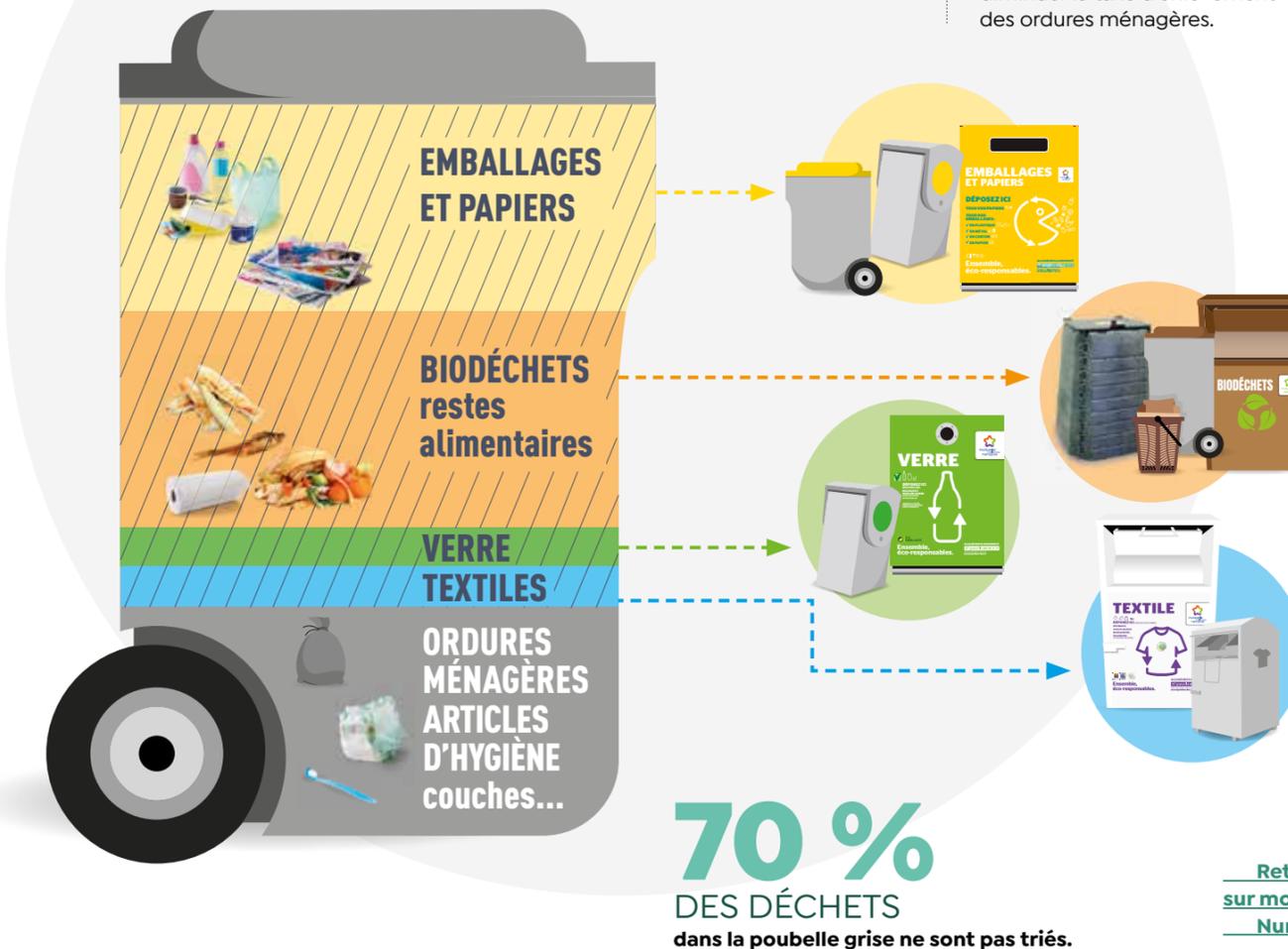
Le coût annuel de la gestion des déchets de la Métropole s'élevait à 93,3 millions d'euros en 2022. Dans cette somme, qui pèse lourd dans le budget de la Métropole, 22 millions d'euros concernent l'export des déchets hors métropole, engendrés par la fermeture en 2019 du centre d'enfouissement de Castries. Cette décision, malheureusement actée lors du précédent mandat, sans solution alternative pour traiter les déchets ultimes, contraint la collectivité à les exporter ailleurs en France. Ce qui engendre un coût supplémentaire et un accroissement de camions sur les routes. Une gabegie économique et écologique.

APPLIQUER LES RÈGLES DE TRI

On appelle déchets ultimes les déchets envoyés à la décharge ou à l'incinération. Le coût de leur traitement est à la charge de la Métropole et se répercute sur les impôts locaux. C'est en effet à travers la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) que les habitants de la Métropole règlent la facture des déchets. La TEOM, calculée sur la surface du bien immobilier, s'élève à 76 millions d'euros par an sur le territoire. Mais ces recettes sont insuffisantes, elles ne couvrent pas la totalité des dépenses. Ce manque à gagner peut diminuer si chacun réduit ses déchets au quotidien. À chacun de faire un effort et de choisir la bonne poubelle pour le plus grand bonheur des contribuables.

AUTOPSIE D'UNE POUBELLE

« Seulement 30 % des déchets des habitants de la Métropole sont triés à la source », explique François Vasquez, vice-président délégué à la Politique zéro déchet. En effet, si on analyse le contenu de la poubelle grise lambda d'un habitant de la métropole, on s'aperçoit que plus de 70 % des déchets ne sont pas triés. Emballages divers, verre, textile ou encore biodéchets y figurent alors qu'ils devraient être triés et recyclés (voir schéma ci-dessous). Une cure d'amaigrissement de la poubelle grise permettrait de réduire les coûts du ramassage, d'atténuer le dérèglement climatique et de diminuer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



528 kg

DE DÉCHETS MÉNAGERS PRODUITS PAR HABITANT/AN en moyenne dans la Métropole (chiffres 2021).

LE GASPILLAGE DU VERRE

Dans la Métropole, 36 kg de bouteilles de verre sont jetés en moyenne par habitant par an dans la poubelle grise. Un gaspillage environnemental et financier pourtant facile à éviter. Chaque année, c'est ainsi 15 000 tonnes de bouteilles de verre qui ne sont pas déposées aux points de collecte et se retrouvent dans la poubelle grise... Ce « non-tri » du verre coûte 6 millions d'euros. Cela conduit également à priver le budget métropolitain de recettes supplémentaires puisqu'il restreint les gains que la Métropole peut tirer de la vente du verre aux usines de recyclage.

LE JUSTE PRIX DES DÉCHETS

Une tarification incitative est à l'étude afin de remplacer la Taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM) par une mesure financière plus équitable et plus juste. Les usagers seront facturés en fonction de la quantité de déchets qu'ils produiront dans leur poubelle grise, et non plus par rapport à la surface de leur logement. Une grille tarifaire spécifique sera édictée afin de ne pas pénaliser les familles nombreuses.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ET DÉCHETTERIES

Des déchetteries seront progressivement équipées de points de réemploi pour récupérer les objets en bon état et leur offrir une seconde vie. Pour mieux trier vos déchets, consultez la carte des emplacements des différents points d'apport volontaire sur montpellier3m.fr/faites-le-geste et des 20 déchetteries sur montpellier3m.fr/decheteries

Retrouvez toutes les informations sur montpellier3m.fr/dechets Numéro vert gratuit Allo Déchets : 0 800 88 11 77

LOGEMENT

Une nouvelle façon d'être propriétaire



Devenir propriétaire à des prix abordables sur le territoire, c'est désormais possible grâce au bail réel solidaire (BRS) mis en place par la Métropole. Une mesure phare pour rendre accessible la propriété et lutter contre l'envolée des prix de l'immobilier. Explications.



© H. Rubio

Claudine Vassas-Mejri, présidente de l'OFS, vice-présidente déléguée à l'Habitat, Logement et Parcours résidentiels, maire de Castries

Les ménages aux revenus modestes et de la classe moyenne de notre territoire peinent à devenir propriétaires de leur logement et sont contraints à habiter loin de leur travail. Le BRS est un dispositif vertueux qui leur donne accès à des logements de 30 à 50 % moins chers que le marché et empêche la spéculation.

Qui est concerné par le BRS ?

Tous les ménages, sous plafonds de ressources définis annuellement par l'État. Par exemple : entre 46 014 et 64 638 euros de revenus, selon la zone d'habitation, pour quatre personnes occupant le logement. En toute transparence, sept critères



© Corim

Résidence Glenn Miller à Clapiers.

4000

LOGEMENTS abordables seront proposés sur les dix prochaines années. Et 600 par an dès 2023, 2024 et 2025.

prioritaires d'attribution ont été fixés par la Métropole : habiter ou travailler sur le territoire, être issu du parc locatif social, exercer un métier dit essentiel, être en train de constituer une famille, ne pas détenir d'autres biens immobiliers, et, enfin, être une personne en situation de handicap et faire face à une rupture conjugale entraînant un besoin de rachat en logement abordable.

Le BRS, qu'est-ce que c'est ?

C'est une nouvelle façon de devenir propriétaire. Ce dispositif innovant dissocie la propriété foncière et la propriété bâtie. Ainsi l'Organisme de foncier solidaire (OFS) achète le terrain et y fait réaliser ou réhabiliter des logements. Avec le BRS, il reste propriétaire du terrain tandis que le bâti est cédé au ménage qui en

devient propriétaire. L'acquéreur du logement verse tous les mois un loyer pour son occupation dans le cadre d'un bail de 18 à 99 ans. Ainsi, sans le poids du foncier, les logements peuvent être achetés jusqu'à 50 % en dessous des prix du marché.

Comment obtenir un logement en BRS ?

Toutes les conditions d'obtention et les programmes de logements agréés sur le territoire seront prochainement présentés sur ofs-montpellier.fr Si vous êtes intéressé par un projet, prenez contact avec le promoteur concerné qui pourra vous confirmer votre éligibilité BRS et vous proposer un logement. Votre dossier sera ensuite étudié par la commission d'agrément de l'OFS de la Métropole.

Les premiers projets



SAINT-JEAN-DE-VÉDAS

ZAC Roquefraise

Résidence Rocca Bella

25 appartements du T2 au T5 en BRS (50 logements au total)

Prix : de 113 000 € pour un T2 à 281 000 € pour un T5, place de parking incluse

Promoteur : Neocity Promotion

Date de livraison prévue : 3^e trimestre 2025



© Neocity



© Urbis



CLAPIERS

ZAC le Castelet

Trois résidences : Le Swing (photo), Glenn Miller et Frank Sinatra

44 logements du T2 au T4 en BRS (87 logements au total)

Prix : de 107 000 € pour un T2 à 244 000 € pour un T4, place de parking incluse

Promoteurs : Urbis, Corim, Kalelithos

Date de livraison prévue : 3^e trimestre 2025



MONTPELLIER

Quartier Nouveau Saint-Roch⁽¹⁾

20 appartements du T3 au T4 en BRS (88 logements au total)

Prix : à partir de 202 000 € pour un T3 et 246 000 € pour un T4, place de parking incluse

Promoteur : Icade Promotion

Date de livraison prévue : 1^{er} trimestre 2026

(1) Nom de la résidence pas défini



© Icade Promotion

L'Organisme de Foncier Solidaire (OFS)

Créé à l'initiative de la Métropole en 2022, l'Organisme de Foncier Solidaire de Montpellier Méditerranée Métropole associe également Altémed (ACM Habitat, SERM/SA3M), FDI Habitat, CDC Habitat (Caisse des dépôts), SFHE (groupe Arcade) et sera rejoint par les communes de la Métropole au fur et à mesure de leur adhésion à l'OFS. Il est présidé par Claudine Vassas-Mejri. L'OFS a déjà été financé par la Métropole à hauteur de plus de 2,5 millions d'euros pour les investissements liés à son activité.